



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6603

du 03/04/2018

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE
INFORMATIONS POUR LES DELIBERATIONS DE JUIN 2018 – OBG EN CPU**

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveau : Secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance	À Madame la Ministre chargée de l'Education ; Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Chefs d'établissement des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles Aux Directeurs des Centres Psycho-Médicaux-Sociaux
Type de circulaire	<i>Pour information:</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	Aux Membres du Service général de l'Inspection de l'enseignement secondaire ordinaire; Aux Organisations syndicales ; Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ; Aux Fédérations d'associations de parents Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Période de validité	
<input type="checkbox"/> A partir de	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mots-clés Délibérations juin 2018/CPU	

Signataire

Cabinet Cabinet de la Ministre Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Education

Personnes de contact

Gestionnaire Nathalie LEVAUX – Cellule « Enseignement qualifiant » - 02/801.78.99
(nathalie.levaux@gov.cfwb.be)

**Personnes
ressources**

Madame, Monsieur,

L'attention de l'ensemble des directions et des conseils de classe, **tant dans l'enseignement de transition que dans l'enseignement de qualification**, est attirée sur une modification importante affectant l'organisation de l'enseignement de qualification technique et professionnel.

A partir du 1^{er} septembre 2018, certaines options de base groupées liées à des métiers récemment mis à jour par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et menant donc à des certificats de qualification, actuellement organisées en 5^e et 6^e années (voire en 5^e, 6^e et 7^e années), seront dorénavant organisées en 4^e, 5^e et 6^e années. Au 1^{er} septembre 2018, la transformation affectera la 4^e année ; la 5^e année sera concernée au 1^{er} septembre 2019 et la 6^e année au 1^{er} septembre 2020.

Il s'agit des options de base groupées suivantes (le nom des métiers est présenté au masculin pour des facilités de lecture mais il est évident que tous les métiers s'adressent de manière égale aux filles et aux garçons) :

SEC TEU R	FORM E	NOUVELLE OPTION 4-5-6	OPTION de 4e TRANSFORMEE	OPTION de 5e et 6e TRANSFORMEE
1	P	Agent agricole polyvalent	Agriculture et maintenance du matériel	Ouvrier qualifié en agriculture
2	P	Installateur électricien	Electricité	Electricien installateur en résidentiel
			Electricité	Electricien installateur industriel
2	P	Mécanicien d'entretien automobile	Mécanique polyvalente ou Mécanique garage	Mécanicien d'entretien automobile
2	TQ	Technicien en systèmes d'usinage	Electromécanique	Technicien en usinage
2	TQ	Mécanicien polyvalent automobile	Electromécanique ou Mécanique automobile	Mécanicien polyvalent automobile
3	P	Maçon	Construction-gros œuvre	Ouvrier qualifié en construction-gros œuvre
3	P	Menuisier d'intérieur et d'extérieur	Bois	Menuisier
3	P	Monteur en sanitaire et en chauffage	Equipement du bâtiment	Monteur en sanitaire et en chauffage
3	P	Carreleur-Chapiste	Equipement du bâtiment	Carreleur
3	P	Peintre Décorateur	Equipement du bâtiment	Peintre
3	P	Plafonneur Cimentier	Equipement du bâtiment	Plafonneur
3	P	Couvreur-Etancheur	Equipement du bâtiment ou Bois	Couvreur-Etancheur
4	P	Restaurateur	Cuisine et salle	Restaurateur
8	P	Coiffeur	Coiffure	Coiffeur
8	TQ	Esthéticien	Bioesthétique	Esthéticien

Le déploiement des options sur trois ans plutôt que deux est rendu nécessaire par le niveau d'exigence que requièrent les profils de formation du SFMQ : le nombre et la qualité des acquis d'apprentissage à développer exigent un temps de formation plus long.

Pour les conseils de classe, il est essentiel de tenir compte de cette évolution.

Au 1^{er} septembre 2018, il sera toujours possible pour un élève de commencer la formation en 5^e année dans les options de base groupées actuelles organisées en CPU, mais ce sera la dernière fois. Par contre, les élèves souhaitant rejoindre l'enseignement qualifiant et/ou changer d'orientation d'études en 4^e année doivent être informés que quinze métiers (voir ci-dessus) s'apprennent dorénavant dès la 4^e année à partir du 1^{er} septembre 2018.

Ainsi, par exemple, un élève qui termine en juin 2018 une troisième année de transition ou de qualification et qui envisage de poursuivre sa formation pour devenir Mécanicien polyvalent automobile, Menuisier d'intérieur et d'extérieur, Restaurateur...doit effectuer son choix dès septembre 2018.

A partir du 1^{er} septembre 2019, l'inscription d'un élève, dans une option de base groupée organisée en CPU au niveau de la 5^e année, s'il a suivi la 4^{ème} dans une autre OBG, sera soumise à l'avis d'un Conseil d'admission qui analysera le parcours individuel de l'élève. Cet élève commencera la formation avec un an de retard et donc son inscription demande une prise en charge particulière afin qu'il puisse valider les UAA du parcours d'apprentissage, prévues en 4^e année.

L'orientation vers l'enseignement qualifiant devra donc être pensée dès la fin de la 3^{ème} année dans les métiers listés ci-dessus et pour toutes les options de base groupées qui seront organisées en CPU dans le futur.

Je compte sur les chefs d'établissement et les directions des CPMS pour informer de ces nouvelles dispositions à la fois les membres de leur personnel, les élèves et les parents des classes de 3^e et 4^e années.

Je les remercie par avance de leur collaboration.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS